

Quelques éléments sur notre mandat sur les rythmes

Lors du congrès de Rodez, le SNUipp-FSU a élaboré un mandat unifiant (*) prenant en compte les différents positionnements des sections départementales.

Ce mandat porte sur deux axes forts, un cadre national et une possibilité d'organisations diverses et cohérentes sur un territoire. Ceux-ci ne s'opposent pas mais se complètent. Pour le SNUipp-FSU, les modalités d'organisation de la semaine scolaire doivent demeurer sous l'autorité de l'Éducation nationale. C'est tout le sens de notre exigence d'un cadrage national permettant notamment de clarifier la responsabilité des différents acteurs. Il n'est pas concevable que ce soient les collectivités locales qui imposent leur organisation. L'avis des enseignants et des autres acteurs de la communauté éducative doit être pris en compte.

Les autorités de l'Éducation nationale doivent arrêter une organisation cohérente sur un territoire - qui n'est pas forcément le département - dans l'intérêt du service public (organisation du remplacement, des transports, harmonisation des horaires, prise en compte des contraintes d'organisation pour les fratries...) et de ses personnels, en prenant en compte l'avis majoritaire.

Un cadrage national n'est donc pas obligatoirement une organisation homogène de la semaine scolaire sur l'ensemble du territoire national. Il fixe des règles communes dans lesquelles peuvent s'inscrire des aménagements dérogatoires locaux cohérents comme c'était le cas avant 2008.

Pour arriver à cela, le SNUipp-FSU veut obtenir la possibilité de déroger à une organisation nationale uniforme telle qu'elle est posée par les décrets Peillon puis Hamon. Le modèle pourrait être celui d'avant 2008. Il prévoyait une organisation type ainsi que les possibilités de dérogations. Le projet d'organisation du temps scolaire était adopté par le conseil d'école et soumis à l'avis de la commune. Le DASEN s'assurait ensuite du soutien majoritaire des parents et enseignant-es, concertait, harmonisait, consultait le CDEN et validait le projet.

D'autre part, nous considérons que les conditions de la réussite des élèves comme les conditions de travail des enseignants, ne se réduisent pas à des questions d'emplois du temps et nous invitons le ministre à se concentrer sur les leviers essentiels pour changer l'école et valoriser le travail des enseignants

(*) Le mandat de congrès

" Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU affirme que ce dossier n'est pas clos et il exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Il revendique le retour à un cadre national fort et structurant qui clarifie les champs de compétences respectifs de l'Etat et des collectivités, qui prenne en compte réellement la question des transferts de charges et la question de l'argent de l'école, qui permette de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et qui soit respectueux des conditions de travail et de la vie personnelle des enseignant-es.

Le SNUipp-FSU s'engage à faire avec la profession le bilan de la réforme des rythmes et à construire une proposition syndicale, qui permette, comme avant 2008, une diversité des organisations cohérentes sur un territoire : 4 jours 1/2, 4 jours 1/2 avec un mercredi ou un samedi sur trois libérés, 4 jours avec ou sans transfert de la matinée supplémentaire sur les vacances... Il engagera une réflexion sur le nombre d'heures d'enseignement pour les élèves (maintien des 24 heures, retour à 26 ou 27 heures, modulation en fonction de l'âge, des spécificités des territoires ultra-marins...) et sur l'organisation du temps scolaire sur la journée, la semaine et l'année. Les conseils d'école doivent être consultés sur toute décision d'organisation du temps scolaire."